

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements – Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet national « Recyclage foncier des friches ».

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept février, à neuf heures douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-neuf février deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22 Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Amélie COCHET (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Humbert CRETIER (pouvoir à Georges BERMOND), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOUI), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à Joël BORGEOU), Jessie MARIN (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à Claire BILLON-BERTHET)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Stéphane LYAUDET

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Claire BILLON-BERTHET

Soit : 22 présents.

Suite au groupe de travail élargi du mardi 16 février dédié à la présentation de ce projet, au cours duquel le Colonel Yannick BELLEMIN-LAPONNAZ, Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain est venu présenter le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et au cours duquel Delphine DE LORENZI, Chargée des subventions à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a présenté l'appel à projets « Recyclage foncier des friches », Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de valider le projet de démolition de la friche de Bellecombe sous maîtrise d'ouvrage communale pour favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie à Plateau d'Hauteville.

Si le projet ne démarre pas rapidement, il y a un risque réel de voir répartir les communes sur les brigades périphériques comme Ambérieu-en-Bugey, Nantua ou Culoz, ce qui impliquerait des durées de déplacement de 3/4 d'heure ou plus pour toute intervention, et pour les citoyens lors de dépôts de plaintes. D'autres terrains ont été envisagés mais ils ne présentent pas les garanties d'utilisation de la radiofréquence ou de proximité avec le centre-ville requis par le cahier des charges de la gendarmerie, ni le raccordement au réseau de chaleur qui permettrait de réaliser des économies de fonctionnement.

Il est rappelé que la friche de Bellecombe appartient au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, que sans intervention publique, cette friche pourrait perdurer encore très longtemps alors qu'elle donne une mauvaise image en entrée de ville.

La commune souhaite saisir l'opportunité d'un appel à projets de l'Etat dédié à la résorption des friches dans le cadre du Plan de Relance pour acquérir les parcelles de CHPH, dont la parcelle en friche, plus une parcelle du Département de l'Ain afin de réaliser les dépenses de démolition et de remise en forme du terrain. Ce terrain ainsi libéré sera mis à disposition gratuite d'un SIVU composé des communes relevant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, lequel portera les dépenses d'investissement relatives à la construction de la gendarmerie.

Le plan de financement déposé dans le cadre de l'appel à projets est le suivant sachant que les programmes de subvention habituels (DETR/DSIL, Région, Département) sont en cours d'élaboration et que le fonds friches intervient sur le déficit d'opération.

Dépenses		MONTANT HT	MONTANT TTC
A-ACQUISITIONS			
A11- Acquisitions foncières : à décrire en sous-catégories le cas échéant		180 000	216 000
A12- Frais de notaire et frais annexes		3 800	4 560
B-ETUDES			
B1- Etudes pré-opérationnelles (topographique amorce partial 10 000 € - complet 45 000 € - 7)		62 425	74 910
C-TRAVAUX			
C1- Travaux de remise en état du foncier			
C12- Travaux de grosses démolitions (y compris démantèlement)		846 000	1 015 200
D-INGENIERIE			
D1- Frais de maîtrise d'œuvre (Arch., BE, Bureaux de contrôle) - 12%		101 520	121 824
E-COMMUNICATION			
E1- Communication opérationnelle (Frais de publicité)		5 000	6 000
G-AUTRES DEPENSES			
G1- Provisions pour avals (5%)		42 300	50 760
G2- Frais financiers (Assurance dommage-ouvrage 1%)		8 460	10 152
G4- Autres. Préciser : Révision des prix (1,5% du montant de travaux)		12 690	15 228
Recettes		MONTANT HT	
A-CESSIONS			
A3- Autres cessions dont équipements publics - Mise à disposition gratuite		0	
B- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
B1- Subventions			
B15- Autres subventions publiques Etat - DETR/DSIL (10%)		126 220	
B15- Subventions publiques - Région AURA (15%)		189 329	
B16- Subventions publiques européennes - FEDER (15%)		189 329	
B3- Apport en fonds propres (minimum 20%)		252 439	
TOTAL RECETTES		757 317	
BILAN HT :		Tota dépenses	1 262 195
		Tota recettes	757 317
		DEFICIT	504 878
Montant de la subvention demandée au fonds friches :		504 878	
Soit 100% du déficit			

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VALIDE** le projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de construire la gendarmerie ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter toute subvention nécessaire au financement du projet ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Philippe EMIN